

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 025-2019

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2019.RRGR.42

Déposée le: 01.03.2019

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Abplanalp (Brienzwiler, UDC) (porte-parole)
Wandfluh (Kandergrund, UDC)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui

Urgence accordée: Oui 07.03.2019

N° d'ACE: du

Direction: Direction de l'économie publique

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



Moyens financiers supplémentaires pour la protection des forêts en cas de besoin

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. de mettre à disposition des moyens financiers supplémentaires pour la protection des forêts en 2019 en cas de besoin ;
2. de ne pas abandonner de surfaces forestières dans la région de lutte contre les bostryches ;
3. de ne pas abandonner de surfaces forestières hors de la région de lutte contre les bostryches.

Développement :

La Direction de l'économie publique a désormais libéré des moyens pour lutter efficacement contre les bostryches également en dehors du périmètre de la lutte contre les bostryches. Cependant, ces ressources suffisent uniquement à couvrir les frais de surveillance et d'organisation des mesures de lutte. En cas de phase chaude et sèche, il est vraisemblable que le bostryche (*Ips typographus*) proliférera tellement que les moyens alloués à la lutte contre ce dernier ne suffiront pas. Cela s'applique également au périmètre de la lutte contre le bostryche. L'abandon

de surfaces ne peut pas être la solution. En cas d'épidémie prononcée, le marché du bois sera surapprovisionné et le bois ne peut plus être assaini de manière rentable. Pour sauver les peuplements d'épicéas dans l'ensemble du canton de Berne, et garantir ainsi la fonction de protection et la fonction économique des forêts, de nouvelles ressources financières sont nécessaires dans ce cas précis.

Motivation de l'urgence : si la situation devait empirer, il faudrait se prononcer dès le mois de juin sur le montant des moyens financiers à consacrer à la lutte contre le bostryche à l'été 2019 (juin-octobre).

Destinataire

- Grand Conseil